

28 février, 1852.

6

Renonciation
politique
pour
M. Chamu.

à Monsieur
Le Préfet de Rhône

P.C

2.

Copie.



Monsieur le Préfet.

Votre serviteur soupigné, tisseur, marié et domicilié à Lyon; à l'honneur de vous exposer; M^r Le Préfet, qu'il est informé indirectement que le seul motif de sa détention est sa prétendue influence politique contraire au gouvernement actuel. Le soupigné s'empresse de démentir cette inculpation en déclarant faire sur son honneur, la promesse formelle de ne jamais s'occuper directement ni indirectement de politique, et s'engager à concourir au rétablissement de l'ordre quand il y sera requis par l'autorité légalement constituée.

Je déclare en outre que lors même que je serais célibataire, je n'hésiterais pas à faire la même renonciation. Conséquemment moi double qu'il est d'époux et de père de famille me permet d'espérer que M^r Le Préfet voudra bien agréer comme sincère la déclaration d'un honnête artisan qui n'a jamais manqué à aucun de ses engagements.

Le soupigné à l'honneur d'être etc. etc.

Ce 28 février, 1852.

voir à l'arrière

Certificat

P.C

Copie.

De soufigné Pierre Charnier, membre du
conseil de prud'homme certifie avec toute mon
confiance Charnier, tisseur, pour un honnête et
laborieux artisan, lequel jusqu'à ce jour n'a
jamais manqué à aucun de ses engagements.
En foi de quoi, j'ai signé le présent pour rendre
hommage à qui de droit. Lyon, ce 6 mars, 1852.

